



HAL
open science

Les acteurs du développement rural confrontés à la valorisation du patrimoine. Le cas du Larzac aveyronnais

Michel Vernières

► **To cite this version:**

Michel Vernières. Les acteurs du développement rural confrontés à la valorisation du patrimoine. Le cas du Larzac aveyronnais. *Revue de l'Economie Méridionale*, 2008, 55 (217-218), pp.77-104. halshs-00268850

HAL Id: halshs-00268850

<https://shs.hal.science/halshs-00268850>

Submitted on 1 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Groupe
Ressources humaines et territoires ruraux

**Les acteurs du développement rural confrontés à la valorisation du
patrimoine**
Le cas du Larzac aveyronnais

(M. Vernières, février 2007)

Introduction

L'hypothèse principale de cet ouvrage est que le développement local d'une zone rurale est, essentiellement, fonction de la capacité des acteurs locaux à valoriser les ressources humaines présentes ou attirées sur le territoire considéré. Dans le contexte actuel de concurrence internationale accrue entre les divers territoires, quelle que soit leur échelle, cette capacité est beaucoup plus importante que leur dotation patrimoniale, qu'elle soit matérielle (terres, situation géographique...) ou immatérielle (image extérieure).

La notion de patrimoine est ici entendue en un sens large. Il s'agit aussi bien d'éléments construits que naturels. Ils peuvent être de nature physique ou immatérielle. Ce sont donc des bâtiments, monumentaux ou non, mais aussi leur environnement naturel ou bâti. C'est un ensemble de biens qui ont une valeur pour leurs détenteurs. Cette valeur, estimée par le détenteur du droit de propriété, n'a, a priori, aucune raison de correspondre à celle que peut lui accorder les collectivités territoriales où ce patrimoine est situé. En effet, celui-ci, est la source d'effets externes tant positifs, issus en particulier de l'image qu'il véhicule, que négatifs, en cas de délabrement par exemple. Mais, que l'on se situe dans l'optique individuelle du propriétaire ou dans celle de la collectivité territoriale, cette valeur est conditionnée par le degré et la cohérence de son intégration dans le développement d'ensemble du territoire.

Il n'y a certes pas un modèle de développement qui s'imposerait quel que soit le territoire. Ce sont les populations de chacun d'eux, en fonction de leur histoire, de leur culture et de leurs valeurs, qui le définissent et choisissent, sous l'influence des acteurs dominants, les objectifs prioritaires retenus. C'est donc, cas par cas, qu'ils peuvent être précisés.

Pour expliciter ces hypothèses et les conditions méthodologiques de leur vérification, le cas du Larzac aveyronnais semble particulièrement intéressant. En effet, il dispose, de longue date, d'une situation géographique favorable en termes de communication, de terres valorisées par l'élevage laitier ovin lié à la production de Roquefort et d'un riche patrimoine historique. Pourtant, comme la majorité des zones rurales, il a connu une très forte régression de sa population au cours du siècle précédent. Ce n'est que vers la fin des années quatre-vingt que cette tendance a été enrayée.

Le territoire plus précisément étudié est composé de deux cantons, ceux de Cornus et de Nant, qui regroupent quelques 5000 habitants sur 635 Km². L'appellation de Larzac aveyronnais rappelle que les communes du Sud de ce plateau appartiennent aux départements de l'Hérault et du Gard. L'unité de la partie aveyronnaise provient, en premier lieu, de son appartenance historique à la vieille province du Rouergue et de deux siècles de gestion administrative, renforcée par la décentralisation, dans le cadre du département de l'Aveyron, lui-même héritier presque intégral de cette province (Bonniol 2005). Le territoire retenu a également une forte unité géographique car ces deux cantons regroupent des terres situées sur le plateau proprement dit et sur trois vallées qui en sont le complément naturel. Il s'agit de la

partie Nord du causse du Larzac et de ses vallées (Cernon, Dourbie, Sorgue), gorges et avant-causses. Bon nombre des communes ont un territoire réparti entre causse et vallée.

Son caractère rural est particulièrement net. Il est relativement éloigné des centres urbains (les communes les plus proches des deux unités urbaines de Millau et Saint Affrique sont à 20km de ces dernières). L'agriculture y joue encore un rôle important (au recensement de 1999, 22% des emplois étaient recensés dans ce secteur). La densité y est particulièrement faible (7 hab/km²).

L'Histoire a fortement marqué la spécificité de ce territoire. L'installation des ordres religieux, en premier lieu des Templiers puis des Hospitaliers, mais aussi d'abbayes puissantes comme celles de Nonenque et de Nant, ont laissé leur empreinte et sont, outre le legs d'un important patrimoine immobilier, églises et fortifications, à l'origine de la constitution de vastes domaines sur le Causse. La présence de cours d'eau a, au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, favorisé le développement d'activités artisanales et industrielles dans les petits bourgs des vallées (St Jean du Bruel, Cornus, Fondamente). La bourgeoisie, qui en est issue, y a construit des immeubles de type urbain et des hôtels particuliers. En opposition aux ordres religieux voisins, elle avait, pour l'essentiel, embrassé la religion réformée.

Situé entre les monts des Cévennes et de l'Espinousse, le Larzac est, depuis l'Antiquité, un lieu de passage de la Méditerranée et les Cévennes vers le Nord et l'Ouest du Massif central. Des vestiges d'une voie romaine sont encore visibles sur le causse. De ce fait, des bourgs comme Nant, St Jean du Bruel, Sauclières, la Cavalerie ont été des lieux de commerce et d'échanges dont témoignent leurs halles ou des granges remises. La nationale 9, puis l'autoroute A 75, n'ont fait que reprendre l'un de ces tracés historiques. En effet, en ce début de XXI^{ème} siècle, la mise en service de cette infrastructure lourde qu'est l'autoroute A 75 et son, désormais célèbre, viaduc de Millau renforce et confirme l'impact ancien, sur l'ouverture de ce territoire, du chemin de fer et de la nationale N°9. Les temps de déplacement vers Montpellier (1 heure), Clermont-Ferrand (2 heures) et Paris (6 heures) en sont encore fortement réduits.

Simultanément, l'image extérieure du Larzac s'est renforcée en raison de trois éléments complémentaires. D'une part, son paysage est particulièrement caractéristique et constitue un patrimoine naturel riche. La flore est très diversifiée. L'élevage ovin, lié à Roquefort, entretient ses vastes espaces. D'autre part, le patrimoine monumental important laissé par les Templiers et Hospitaliers bénéficie de l'aura chargée de mystère des Templiers. Enfin, l'affaire de l'extension du camp militaire dans les années soixante-dix et le rassemblement alter-mondialiste de 2003 l'ont également fait connaître à l'extérieur.

Ces divers éléments, constitutifs d'un riche patrimoine, sont une source potentielle de développement local. Encore faut-il qu'ils soient exploités par les hommes présents sur ce territoire et que leur action soit rendue cohérente par le jeu des acteurs localement dominants. Longtemps, en zone rurale, ceux-ci étaient les agriculteurs, nombreux, bien organisés et, de fait, détenteurs indirects du pouvoir politique local. Désormais, si leur rôle est loin d'être négligeable, ils ne sont plus hégémoniques. Un grand nombre d'autres acteurs interviennent dont les logiques d'action diffèrent. Dès lors, leur coordination s'impose et des arbitrages doivent s'effectuer entre leurs intérêts divergents. C'est là le rôle des pouvoirs publics, essentiellement celui des élus locaux (I). Ainsi, les facilités de transports et la qualité de vie ne sont des facteurs durables d'attraction de nouveaux résidents permanents que si sont mises en place des politiques d'accueil efficaces (II). De même, le flux touristique croissant, généré par l'aisance des communications et la richesse monumentale, n'est bénéfique que s'il est géré de façon concertée et cohérente par les divers acteurs territoriaux (III). Quant au développement d'activités productrices de biens et de services (IV), il n'a rien de mécanique et repose, lui aussi, sur la capacité d'action collective des habitants.

I) Les élus, acteurs décisifs du développement rural

Depuis que le monde agricole a perdu son rôle hégémonique dans les processus de développement rural, ont émergés d'autres acteurs économiques et sociaux, . Mais, divers et dispersés, leur force collective d'impact sur le développement rural est limitée (1). Renforcés par les lois de décentralisation, les élus locaux y jouent désormais un rôle déterminant (2).

1) Des acteurs économiques et sociaux dispersés et de force réduite

Pendant longtemps, les agriculteurs ont été le groupe moteur des territoires ruraux. Désormais, si leur rôle n'est pas négligeable, il n'est plus localement hégémonique, d'autant plus que les choix stratégiques qui les concernent sont, pour l'essentiel, prises... à Bruxelles. Sur le Larzac, pour les producteurs de lait de brebis, des décisions décisives pour l'avenir sont prises par un groupe laitier extérieur à la région¹. Certes, les agriculteurs demeurent des acteurs importants du développement local, ne serait-ce que par leur rôle pour l'entretien, donc le devenir, du patrimoine naturel. Mais, par rapport au passé, cette catégorie voit, globalement, l'influence locale de ses membres diminuer. Cette évolution, bien souvent analysée, est en phase avec celle des politiques nationales qui ont évolué de la promotion du développement de l'agriculture à celui de l'ensemble des activités rurales considérées comme diversifiées (SEGESA 2003).

Comme dans la grande majorité des territoires ruraux, sur le Larzac, les artisans sont relativement particulièrement nombreux, et les entreprises, industrielles ou de services, sont de petites tailles. L'implantation récente de nouvelles firmes sur une zone industrielle départementale en bordure de l'autoroute A 75 a augmenté leur nombre. Mais, dans le même temps, leur diversité a augmenté. En effet, même les petites entreprises ont des modalités de gestion variable selon leurs secteurs d'activité, leur histoire et, surtout, les personnalités de leurs dirigeants (Michun 2007). Certes, dans certaines zones rurales, quelques établissements importants peuvent être implantés, mais leurs sièges sociaux sont généralement extérieurs. Or, pour un territoire, la présence sur son sol des centres de décision est un paramètre clé de son développement. La probabilité qu'émergent, de cette catégorie des entrepreneurs, des acteurs territoriaux dominants est donc réduite.

Les organisations syndicales d'employeurs ou de salariés, tout comme les structures interprofessionnelles ou de branche, ont, pour leur part, une organisation territoriale qui dépasse généralement les seules zones rurales. De ce fait, même si leur action y a des conséquences significatives, elles peuvent difficilement jouer un rôle moteur dans la construction de territoires ruraux.

De même, les services déconcentrés de l'Etat, comme ceux d'autres collectivités territoriales sont, essentiellement localisés dans les pôles urbains et sont donc, de ce fait, également des acteurs potentiellement moins déterminants pour la constitution et l'évolution spécifique des territoires ruraux.

Les associations, de par leur statut même, sont encore plus diverses que les autres acteurs. En zones rurales, elles sont, proportionnellement à la population, plus nombreuses

¹ Pour le Larzac, la Société des caves de Roquefort a longtemps, en coopération étroite avec les autres industriels et les producteurs de lait, joué un rôle clé pour le développement territorial. Ce rôle est toujours important. Mais, désormais, elle est la propriété de Lactalis, grand groupe laitier national dont les orientations stratégiques sont définies en dehors du territoire et indépendamment de ses intérêts. Le lancement récent par cette société d'un bleu de brebis a été très controversé localement, car jugé contraire aux intérêts locaux.

qu'en zones urbaines. Mais, elles sont souvent constituées à l'échelle des villages qui demeurent les entités sociales de base de la vie rurale². Elles y assurent un rôle essentiel pour le maintien et le développement des relations sociales (associations sportives, culturelles, des anciens ...). Quant aux associations ayant une finalité centrée sur le développement économique et social, elles sont plus souvent constituées à une échelle plus large (cantonale, communautés de commune,...) qu'il s'agisse de syndicats d'initiative³, de structures d'aide sociale⁴ ou d'associations d'employeurs. Quelle que soit leur échelle de structuration, ce riche tissu associatif est un élément important de la vie rurale. Mais sa dispersion ne peut en faire une force décisive pour le développement rural en l'absence d'une coordination des efforts qui ne peut être assurés que par les instances politiques.

2) Le rôle déterminant des élus locaux

Tant que les structures professionnelles agricoles structuraient et dominaient politiquement le monde rural, le développement de ce dernier était organisé par leur action. La fin, au cours des dernières décennies, du rôle hégémonique des agriculteurs confère désormais ce rôle aux élus locaux.

Il s'agit, en premier lieu, des maires et de leurs équipes municipales. En effet, de par leur grand nombre en proportion de leur population⁵, les élus ruraux assurent un maillage serré du territoire, en contact personnel direct avec l'ensemble des habitants. Dans tous les cas, que ce soit par leurs initiatives, leur capacité d'animation et d'impulsion ou, au contraire, par leur gestion traditionnelle et conservatrice, ils jouent un rôle central pour le développement de leur commune. C'est certainement là un des éléments clés d'explication des différences rencontrées dans les évolutions d'un village à l'autre d'un même territoire rural.

Mais, dans notre monde contemporain plus que jamais, l'impact d'actions conduite à l'échelle d'une seule communauté villageoises est nécessairement limité. Longtemps, dans leurs cantons, les conseillers généraux ont joué un rôle important pour porter au niveau départemental et de l'Etat de nombreux dossiers dont la réalisation ne pouvait se faire au seul niveau municipal. Ce rôle demeure, bien illustré par le fait que le Conseiller général est un personnage connu et influent en zone rurale. Mais, les lois de décentralisation et les changements dans les politiques nationales de développement rural tendent à atténuer fortement le rôle du notable, homme d'influence, médiateur entre la commune et l'Etat. Désormais, c'est sa capacité d'action dans la conduite de l'action publique qui est déterminante (Berthet 2002).

Celle-ci s'est manifesté par la mise en place, très souvent à l'échelle cantonale⁶, de syndicats intercommunaux prenant en charge diverses fonctions, telles que les ordures ménagères.

Une étape supplémentaire en ce sens a été franchie par la mise en place des Communautés de communes qui disposent d'une fiscalité propre et de compétences plus étendues. Ces réseaux institutionnalisés de communes permettent de dépasser les limites

² Pour les 12 communes de la Communauté de communes « Larzac templier, cause et vallées » (2500 habitants), les associations sont au nombre d'une cinquantaine.

³ Ainsi, la création en 2005, d'un office du tourisme au sein des 12 Communes de la Communauté de communes « Larzac Templier, Causses et Vallées », apparaît comme un outil de coordination des actions, qu'il s'agisse de campagnes de promotion, d'optimisation des sites internet...

⁴ C'est le cas, sur le Larzac de l'ADMR, association d'entraide en milieu rural, qui est structurée au niveau cantonal

⁵ Ainsi, le territoire du Larzac étudié comprend 15 communes pour quelques 5.000 habitants.

⁶ C'est le cas du Larzac où la majorité de ces syndicats ont été constitués pour chacun des deux cantons.

opérationnelles dues à la petite taille de leurs membres. Elles sont donc un acteur clé, dans l'avenir, du développement rural. Mais leur création ne se fait pas sans difficultés⁷. Leurs compétences et leurs modalités de fonctionnement varient fortement d'un cas à l'autre.

Différents d'un territoire à l'autre, les acteurs politiques ruraux ont une capacité variable, par leur influence sur les autres acteurs, à donner une cohésion à l'ensemble du territoire considéré, facteur essentiel de son développement. En effet, si l'action dispersée des acteurs peut, à court terme, permettre à certains d'entre eux de bénéficier des avantages comparatifs du territoire, son développement durable implique une stratégie collective de l'ensemble des acteurs. C'est de leur capacité à s'accorder sur des objectifs communs et des modalités de gestion compatibles des ressources patrimoniales disponibles que dépend l'avenir. Il en est ainsi aussi bien des territoires en apparence les mieux dotés ou favorisés par leur position géographique que des autres. En effet, ces derniers peuvent compenser des handicaps apparents par une action collective coordonnée et soutenue valorisant leurs ressources humaines. Ceci suppose une réelle solidarité, y compris financière, entre les différents acteurs ce qui n'est pas toujours facile à réaliser, tout particulièrement en raison des luttes entre leaders politiques locaux à l'horizon parfois borné⁸. Dans les cas où se constituent de petits fiefs, internes à des territoires a priori cohérents, les inégalités territoriales internes risquent fort d'augmenter et, à terme, en affaiblissant l'ensemble, les conduire à être de plus en plus dépendants des décisions d'agents extérieurs.

Mais, élaborer une stratégie propre à un territoire donné ne suffit pas. Les territoires ruraux, plus encore que les autres, du fait de leur faible densité, doivent concevoir cette stratégie en fonction de, et en coordination étroite avec, celle des territoires voisins, qu'il s'agisse d'autres zones rurales ou d'ensembles urbains. En effet, les territoires ruraux ne peuvent prétendre avoir un poids économique et politique suffisant pour agir seuls. La mise en place, dans le cadre de Pays, ou de toute autre structure, d'un véritable partenariat est une nécessité absolue.

En effet, un territoire, quel qu'il soit, ne saurait être considéré comme un isolat. Les territoires s'emboîtent et s'interpénètrent les uns les autres. Les réseaux d'acteurs, présents en leur sein, peuvent leur être propre ou constituer des échelons locaux fédérés à d'autres niveaux. Dans tous les cas, leur ouverture sur l'extérieur est un facteur important pour leur développement à long terme.

Il n'en demeure pas moins que les acteurs politiques ruraux, et les réseaux qu'ils animent, disposent de leviers d'action qui leur sont propres via, en premier lieu, leurs politiques du logement, du tourisme et celle relative à la production de biens et services.

Dans le passé, la cohésion et la solidarité des territoires ruraux étaient liées à la forte structuration du monde agricole, du local au national. Le jeu des acteurs politiques n'avait qu'un rôle second. Désormais, ils sont généralement les acteurs dominants du monde rural, leurs pouvoirs ayant été renforcés par la décentralisation. Dans les cas où se constituent de petits fiefs, les inégalités territoriales risquent d'augmenter de l'un à l'autre et leur faiblesse d'ensemble les conduire à être de plus en plus dépendants des décisions d'agents extérieurs. Or, s'il doit tenir compte de l'extérieur, tout processus de développement territorial durable repose sur la capacité des acteurs clés du territoire, en zone rurale en premier lieu les élus, à mener des politiques de valorisation de ses atouts patrimoniaux.

⁷ Sur le Larzac, il a fallu plus de trois ans pour aboutir à la constitution, très contestée, de deux communautés sur ce même territoire !

⁸ La création, déjà citée, de deux communautés de communes, de facto rivales, sur le Larzac est un regrettable exemple de ce type de risque.

II) L'importance des politiques d'accueil pour l'attraction de migrants

Dans un contexte général de croissance de la mobilité, la présence de l'A 75 et la qualité de vie attribuée à ce territoire sont un facteur d'incitation à l'installation de nouveaux résidents permanents. Mais, pour que soit confirmé le renouveau démographique constaté depuis le début des années quatre-vingt-dix (1), encore faut-il que les acteurs de ce territoire organisent l'accueil de ces nouveaux arrivants potentiels (2).

1) De la répulsion à l'attraction, la fin du déclin démographique

Au niveau fin des cantons, les recensements étaient la seule source fiable relative aux évolutions démographiques. Leur disparition ne permettra plus un suivi aussi aisé. La petite taille et la spécificité des communes enquêtées à des années différentes ne permettront pas d'en déduire, pour une période donnée, l'évolution d'ensemble de ces territoires. Cependant, ces données, complétées par la réalisation d'enquêtes de terrain, en premier lieu auprès des maires en raison de leur bonne connaissance de leurs administrés, pourront néanmoins fournir des indications de tendance. C'est ce type d'enquêtes auprès des élus locaux qui permet d'indiquer que la capacité d'attraction du Larzac, constatée entre 1990 et 1999, s'est maintenue depuis lors, ce que confirme les recensements effectués pour quelques villages en 2005 et 2006.

Ce phénomène a eu pour conséquence la fin du déclin démographique séculaire. Surtout, il apparaît que ce renouveau est du à l'arrivée de migrants adultes actifs. Les retraités sont relativement moins nombreux que n'aurait pu le laisser croire la tendance ancienne du retour au pays pour la retraite.

Une population totale qui tend à progresser

Entre 1990 et 1999, le fait notable est l'arrêt du déclin démographique (tableau 1). Cette situation est due à un fort niveau du solde migratoire annuel (+1,12 pour le canton de Nant, +0,52 pour Cornus). Cet apport migratoire compense ainsi, dans les deux cantons, le solde naturel négatif (respectivement -1,12, -0,29). Si cet apport migratoire ne fut pas suffisant dans l'ensemble de la zone d'emploi de Millau, à laquelle appartient le Larzac. Il le fut pour ce dernier, c'est bien là un signe de sa spécificité démographique.

Il est particulièrement significatif de remarquer que, en 1999, respectivement 26,6 % pour le canton de Nant et 19% pour celui de Cornus des habitants recensés vivaient dans un autre département ou à l'étranger en 1990. Ce sont les deux cantons aveyronnais où ces taux sont les plus élevés (moyenne départementale 13,3%). Ce phénomène illustre, en particulier, la capacité d'attraction du Larzac aveyronnais sur les résidents de la plaine languedocienne que l'A 75 rapproche du plateau.

Certes, comme généralement en zone rurale, la population y est légèrement plus âgée (33 % de plus de 60 ans) que pour l'ensemble de la zone d'emploi de Millau (30 %). Mais, les moins de 20 ans y sont en proportion comparable (20 % environ). Ce dernier fait confirme le renouveau démographique de ces deux cantons.

Tableau 1 : Evolution démographique- du Larzac

	1968	1975	1982	1990	1999
<i>Population</i>					
<i>sans doubles comptes</i>	5173	4951	4995	4429	4463
<hr/>					
	62- 68	68- 75	75- 82	82- 90	90- 99
<i>Naissances</i>	449	273	299	340	346
<i>Décès</i>	518	636	603	601	615
<i>Tx de var.</i>					
<i>annuelle due au solde naturel</i>	-0,13 %	-0,81 %	-0,78 %	-0,60 %	-0,86 %
<i>Tx var.</i>					
<i>annuelle due au solde migratoire</i>	-8,33 %	+0,1 %	+0,8 %	-0,86 %	+0,8 %
<i>Taux de variation total</i>	-5,78	-0,49	0,10	-1,33	0,09

Source : INSEE, RP 1999, Exploitation principale

Des enquêtes menées auprès des élus locaux (Guegen 2004, Vernières 2006) fournissent des indications nécessairement approximatives sur l'évolution des flux migratoires depuis 1999. Il en ressort, que ce phénomène migratoire aurait tendance à se maintenir et même à s'amplifier. C'est, pour les quelques communes recensées, ce que confirme les recensements 2005 et 2006 de l'INSEE.

Des migrants adultes majoritairement actifs et plus qualifiés

Entre les recensements de 1990 et 1999, seulement 18 % des arrivants étaient des retraités, 42 % des actifs et 40 % d'autres inactifs (tableau N°2). La classe d'âge qui comprend le plus de nouveaux venus est celle des 25-39 ans (Tableau 3 : plus de la moitié de ces personnes n'habitaient pas sur leur commune actuelle en 1990, 2/3 des 25-29 ans). Au delà de 15 ans, l'immigration est majoritairement celle d'actifs.

De plus, la proportion des CSP (tableau N°4) cadres et professions intermédiaires est double chez les actifs nouveaux arrivants par rapport aux actifs stables. Les catégories d'emplois très qualifiés sont ainsi fortement liées à des personnes d'origine extérieure, ou de personnes originaires ayant quitté le territoire pendant un certain temps (absents notamment en 1990).

Tableau 2 : Activité des nouveaux arrivants sur le Larzac Source : INSEE, RGP 1999

	Personnes stables			Nouveaux arrivants			Parti s Nb.	
	1999	1990		Nb.	% pour l'activité	% des nx arrivants		
<i>Actifs</i>	1664	1693	944	56,7	33,7	720	43,3	42,3
<i>Retraités</i>	1284	1160	972	75,7	34,7	312	24,3	18,3
<i>Autres inactifs</i>	1560	1525	888	56,9	31,7	672	43,1	39,4

Total	4508	4378	2804	62,2	100,0	1704	37,8	100,0	1574
-------	------	------	------	------	-------	------	------	-------	------

Tableau 3 : Classe d'âge des nouveaux arrivants du Larzac

	Personnes stables			Nouveaux arrivants			Parti
	Nb.	% pour l'âge	% des pers. stables	Nb.	% pour l'âge	% des nx arrivants	s Nb.
0 à 14 ans	328	50,0	11,4	328	50,0	20,6	
15 à 24 ans	269	65,3	9,4	143	34,7	9,0	
25 à 29 ans	79	34,5	2,7	150	65,5	9,4	
30 à 39 ans	277	46,6	9,6	318	53,4	19,9	
40 à 59 ans	706	66,4	24,5	357	33,6	22,4	
60 à 74 ans	675	79,1	23,5	178	20,9	11,2	
75 ans ou plus	542	81,7	18,8	121	18,3	7,6	
Total	2876	64,3	100,0	1595	35,7	100,0	1552

Source : INSEE, RGP 1999

Tableau 4 : CSP des nouveaux arrivants actifs sur le Larzac⁹

			Personnes stables			Nouveaux arrivants			Parti
	1999	1990	Nb.	% pour l'activité	% des actifs. stables	Nb.	% pour l'activité	% des nx arrivants actifs	s Nb.
Agriculteurs	268	420	240	89,6	25,4	28	10,4	3,9	
Artisans, commerçants	184	236	128	69,6	13,6	56	30,4	7,8	
Cadres, prof. Intel.	96	84	36	37,5	3,8	60	62,5	8,3	
Professions inter.	276	200	104	37,7	11	172	62,3	23,8	
Employés	464	316	220	47,4	23,3	244	52,6	33,8	
Ouvriers	376	437	216	57,4	22,9	160	42,6	22,22	
Total actifs	1664	1693	944	56,8	100	720	42,5	100	749

Source : INSEE, RGP 1999 Les motivations des migrants

Les motivations des migrants

Les motivations des nouveaux arrivants ne peuvent être identifiées que par des enquêtes spécifiques à la zone.

Mais, elles peuvent être regroupées en quelques grandes catégories :

- attrait de l'environnement rural qui est lié à la recherche du calme, de contacts humains plus faciles, d'un moindre stress, le tout souvent regroupé sous l'expression ambiguë de qualité de vie¹⁰ ;

⁹ Les données concernant l'activité sont issues du sondage au quart de la population (ce qui explique les variations des totaux entre ces tableaux et les précédents concernant l'âge des nouveaux arrivants)

- attaches familiales ;
- image attractive de la zone liée à sa dynamique sociale (associations, services divers...);
- avantages économiques de localisation pour des motifs fiscaux (faibles taux d'imposition), de localisation (facilités de transport, existence d'une demande locale potentielle...);
- facilité ou moindre coût du logement.

2) Les limites de l'action sur les facteurs clés du logement et de l'accueil

Conscientes du rôle clé du logement et des modalités d'accueil des nouveaux arrivants, les municipalités s'efforcent d'agir en ces domaines. Mais elles se heurtent aux limites de leurs moyens, liées à leur petite taille.

Les collectivités locales tentent de mettre en œuvre une politique du logement

Conséquence logique de cette arrivée importante de migrants, la demande de logement est forte. Les maires citent souvent l'absence de logements, en premier lieu locatifs, comme un frein au développement de leurs communes. Aussi, se sont-ils efforcés de mettre en œuvre des actions pour répondre à cette demande.

En termes de services, les mairies jouent souvent un rôle d'intermédiaire entre propriétaires et demandeurs, rôle qui tend à progresser.

De nombreux lotissements ont vu le jour qu'ils soient directement commercialisés par les communes, confiés à des Offices HLM ou réalisés par des promoteurs privés. Des immeubles anciens, propriétés anciennes ou acquises récemment par les communes, ont été rénovés. En particulier, les communes qui disposaient d'un document d'urbanisme, ce qui n'est pas la règle pour les petites communes rurales, ont pu recourir à leur droit de préemption sur les transactions immobilières, ce qui facilite grandement la constitution de ce patrimoine foncier.

Les actions sur le logement sont donc relativement nombreuses. Elles sont, souvent, liées à des actions subventionnées par le département, la région ou l'Etat, telles que les OPAH ou ODAH, ou les actions cœur de village (opération départementale). Mais, les nombreuses petites communes de la zone ont des difficultés à trouver les moyens financiers pour les mettre en place¹¹. Plusieurs maires déplorent (Gueguen 2004) la faible quantité de subventions dégagées pour l'amélioration du bâti à vocation résidentielle en comparaison avec le logement à vocation touristique.

Dans ce contexte, le nombre total de logements est en augmentation et ce depuis 1968 (tableau 5)

Tableau 5 : Evolution du nombre de logements de 1968 à 1999

1999	1990	1982	1975	1968	Evolution (%)			
					90-99	82-90	75-82	68-75

¹⁰ Dans l'enquête conduite par K. Gueguen (2004) auprès d'un certain nombre de maires sur leur perception des atouts de leur commune pour attirer des personnes de l'extérieur, la qualité de vie est l'atout le plus cité.

¹¹ L'attention portée à cette question par les communautés de commune, récemment créées, pourrait faciliter la réalisation de ces documents.

<i>Larzac</i>	4234	3761	3606	3223	2893	12,6	4,3	11,9	11,4
<i>Cornus</i>	1620	1522	1478	1303	1138	6,4	3,0	13,4	14,5
<i>Nant</i>	2614	2239	2128	1920	1755	16,7	5,2	10,8	9,4
<i>Midi-</i>	131705	11745	10209	90988	789876	12,1	15,0	12,2	15,2
<i>Pyénées</i>	6	90	41	0					

Source : INSEE, RP, Exploitation principale

Les politiques locales d'accueil et de mobilisation des migrants

Si le logement apparaît comme l'élément le plus important de la politique locale destinée à attirer des migrants, d'autres éléments de cette politique d'accueil méritent d'être analysés.

L'arrivée de nouvelles populations, dont les comportements et attentes diffèrent de ceux des habitants anciens génère d'inévitables tensions que doivent gérer les municipalités qu'il s'agisse de conflits d'usage liés à l'occupation des sols ou de conflits de voisinage causés par l'attitude de quelques nouveaux arrivants. Certains ruraux ne sont pas prêts à accepter des comportements pourtant habituels en ville. D'autres fois, ce sont les personnes d'origine citadines qui ont du mal à accepter certaines caractéristiques du rural. En 2003, un référendum a dû être organisé, à Lapanouse de Cernon, pour déterminer l'heure matinale de sonnerie des cloches de l'église ! Mais, de façon générale, les maires interrogés par K. Guegen (2004) sont persuadés du bienfait de l'arrivée de nouvelles personnes.

L'organisation de repas, où sont conviés tous les membres du village, les pots d'accueil ou les cérémonies des vœux sont les actions municipales privilégiées pour permettre l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie de village. C'est à travers ce genre de réunions que les équipes municipales apprennent à connaître les nouveaux résidents et peuvent éventuellement les mobiliser pour des actions de développement local.

Mais, en dehors des contacts qui peuvent avoir lieu à la sortie de l'école, le milieu associatif est le moyen privilégié de l'intégration des nouveaux résidents dans la vie locale. De son dynamisme et de son ouverture dépend donc, pour une large part, la qualité de cette intégration. Inversement, l'activité de ces associations sont souvent dynamisées par l'arrivée de personnes, non marquées par les coutumes locales et apportant de nouvelles compétences.

Mais, l'intégration et la mobilisation des compétences des migrants ne se fait pas toujours de façon spontanée. Leur implication dans les associations varie beaucoup et ne peut être généralisée pour l'ensemble du Larzac.

III) Les difficultés d'une politique de valorisation touristique du patrimoine

Les facilités de communication et l'image locale forte du Larzac entraînent une importante croissance des flux touristiques (1). Mais, pour que ceux-ci soient favorables au développement local encore faut-il qu'une véritable politique de valorisation du patrimoine soit mise en place (2).

1) L'importance du tourisme et des résidences secondaires

Les résidents non permanents, touristes et résidents secondaires, sont nombreux et leur nombre tend à croître. Encore faut-il que leur présence soit une source de gains pour le territoire (revenus dépensés restant sur place) supérieurs aux coûts entraînés par leur présence (infrastructure supplémentaires, entretien...).

Des touristes en grand nombre

Le flux des visiteurs est important dans les communes les plus touristiques. Ainsi, en 2005, La Couvertoirade a décompté 310 000 visiteurs, Sainte Eulalie de Cernon 73 000. Cet afflux se répercute sur les communes voisines, moins richement dotées en patrimoine immobilier historique, mais qui hébergent ou restaurent ces touristes en raison des limites des capacités d'accueil des communes les plus visitées. Encore faut-il que la capacité d'accueil de l'ensemble du Larzac soit suffisante. Apparemment, elle est relativement faible par rapport aux flux enregistrés, mais semble en progression dans les années récentes.

Au recensement de 1999, le secteur de l'hôtellerie restauration représente plus de 9 % des établissements et emploie 18 % des effectifs salariés. Entre 2000 et 2004, ce secteur est celui qui a, de très loin, le plus contribué à la création d'emplois (plus du double de ceux de la construction ou des services collectifs et aux personnes (source SIRENE).

La capacité d'hébergement touristique (2745 lits en 1998, tableau N°6) tend à augmenter. Ce sont les campings homologués qui représentent la majorité des lits (plus du tiers). Les gîtes ruraux y tiennent une place relativement faible, mais les autres meublés touristiques et maisons familiales de vacances y sont plus nombreux. Ces chiffres sont relativement importants en regard de la population résidente. Mais, cette capacité d'hébergement est encore loin, selon le ratio proposé par l'INSEE (2003), d'en faire un territoire à vocation touristique principale (ratio T = 0,6 pour le Larzac, or un territoire est considéré par l'INSEE, à vocation touristique lorsque ce ratio dépasse 1,5). Depuis cet inventaire de 1998, les informations fragmentaires collectées sur place indiquent une tendance à la croissance des gîtes et chambres d'hôtes.

Tableau 6 : Capacités d'hébergements touristiques

	Nombre	Capacité (lits)
Hébergement collectif		
Hôtel homologué de tourisme	10	111
Hôtel non classé	1	4
Résidence de tourisme	1	125
Auberge de jeunesse, gîte étape	7	106
Centre de vacances	5	470
Camping homologué	11	1074
Aire naturelle de camping	2	55
Maison familiale de vacances	2	330
Autre hébergement touristique		
Gîte rural	24	137
Chambres d'hôtes	16	33
Autre meublé touristique	74	265

Camping à la ferme	3	35
TOTAL	156	2745
Rapport à la population		0,62

Source : Inventaires communaux 1998

La pression des résidences secondaires

Les résidences secondaires sont particulièrement nombreuses (tableau N°7). Avec un taux de résidences secondaires supérieur à 50%, les deux cantons du Larzac détiennent un record dans l'Aveyron. Dans la mesure où l'arrivée de migrants, essentielle pour le développement local, entraîne une augmentation de la demande de logements, se fait jour une concurrence entre résidences secondaires et permanentes. Ceci concerne aussi bien l'acquisition des rares maisons anciennes mises en vente que les terrains susceptibles d'être bâtis. En effet, les maisons anciennes sont très souvent des héritages familiaux aux quels sont attachés les originaires du pays, parfois émigrés depuis plusieurs générations, qui y reviennent pour les vacances. Un tel attachement, qui limite les ventes et les locations, doit être rapproché du phénomène, souvent signalé, de l'importance des sociétés amicales aveyronnaises en dehors du département.

Quant aux terrains disponibles, ils sont en nombres limités du fait, en particulier, du classement de certains sites, pour des motifs historiques ou naturels, et de la concurrence des usages agricoles.

Dès lors, la tendance est à la hausse du prix des terrains et des logements ce qui handicape des migrants ayant un pouvoir d'achat moindre que les acquéreurs potentiels de résidences secondaires. La constitution de réserves foncières, la propriété municipale de logements, l'existence d'HLM sont donc des enjeux stratégiques pour les municipalités dans leur volonté de développement local qui s'appuie sur la valorisation de leur patrimoine.

Tableau 7 : Evolution du taux de résidences secondaires de 1968 à 1999

	1999	1990	1982	1975	1968	Evolution (%)			
						90-99	82-90	75-82	68-75
<i>Larzac</i>	51,1	50,2	41,4	36,9	32,4	0,9	8,8	4,5	4,5
<i>Cormus</i>	53,1	55,1	47	37,8	36,8	-2,0	8,1	9,2	1,0
<i>Nant</i>	49,8	46,9	37,5	36,3	29,6	2,9	9,4	1,2	6,7
<i>Midi-Pyrénées</i>	11,4	12,2	10,5	8,7	7,4	-0,8	1,6	1,8	1,3

Source : INSEE, RP, Exploitation principale

2) Une délicate politique de valorisation du patrimoine

La valorisation du riche patrimoine dont dispose le Larzac ne saurait se limiter à l'encouragement de la croissance des flux touristiques.

Une politique de valorisation touristique initiée par le Conseil général

A l'initiative du Conseil général, un syndicat mixte (Conservatoire Templier Hospitalier), regroupant 7 communes du Larzac, a été mis en place pour contribuer à la valorisation touristique de l'exceptionnel patrimoine architectural hérité des Templiers et

Hospitaliers¹². Dans chacun des cinq sites principaux ont été mises en place des structures d'accueil assurant, de plus, la visite des monuments. A Millau, une cellule permanente assure des recherches historiques, la coordination et l'animation de l'ensemble. Le tout est effectué sous le contrôle d'un comité scientifique international.

En un premier temps, les financements du Conseil général, et la mobilisation simultanée d'autres sources, ont permis la réalisation de travaux de restauration et, de ce fait, un enrichissement de l'intérêt des visites. Au cours des années 2005 et 2006, celles-ci ont fortement augmenté dans tous les sites du fait de l'afflux de visiteurs attirés sur le Larzac par l'ouverture du Viaduc de Millau. Mais, cette opération est d'autant plus coûteuse pour les municipalités, que la suppression des emplois jeunes a augmenté le coût de l'accueil. De plus, l'entretien de ces bâtiments est lourd et leur restauration n'est pas terminée. Tout dépendra donc de la poursuite des financements externes, en premier lieu départementaux. Or, outre les contraintes budgétaires pesant sur le budget départemental, cette poursuite d'un appui financier extérieur dépendra de la réalisation ou non d'un centre d'interprétation sur les ordres militaires, actuellement suspendue, qui devait être créé, ex nihilo, dans des bâtiments neufs.

Ce type de projet apparaît très contestable. Comme le montrent de nombreux exemples, dont, au sein du département de l'Aveyron lui-même, ceux de Micropolis (cité des insectes) et de Noria (cité de l'eau), ce genre d'attraction touristique n'est généralement pas rentable, donc coûteux pour la collectivité. Ils ne se justifient donc que s'ils ont un fort pouvoir d'attraction et sont favorables au développement local en aidant celui de zones fragiles. Or, dans le cas présent, la création de ce centre interdirait de poursuivre, faute de financements suffisants, l'aménagement et la restauration des sites historiques dispersés sur le territoire.

Ce projet de centre d'interprétation serait d'autant plus défavorable à un aménagement équilibré du territoire du Larzac que sa construction était prévue sur la Commune de la Cavalerie. Or, cette dernière, qui verrait se concentrer sur elle les moyens financiers du Conservatoire, bénéficie largement des ressources fiscales générées, du fait de sa situation sur l'A 75, par les entreprises qui s'installent sur deux zones, industrielle et artisanale, nouvellement créées. Pour en avoir, au moins différé la réalisation, les autorités départementales semblent conscientes de ces problèmes.

Ce programme de valorisation du patrimoine historique templier et hospitalier, piloté par le Conservatoire, montre bien, tout à la fois, l'apport et les limites de ce type d'opérations. Pour les communes, le financement extérieur permet une mise en valeur de leur patrimoine qui était impossible sur ressources propres. Mais, ces actions demeurent coûteuses car il en reste une partie, même si elle est faible, à la charge de collectivités au moyen très réduits. Les recettes directes, engendrées par les visites, ventes de produit, parking quand il est payant comme à La Couvertoirade, ne couvrent généralement pas les frais de fonctionnement. L'impact sur les ressources fiscales supplémentaires engendrées par le flux touristique est négligeable, en raison de capacités d'hébergement, restauration et loisirs sans commune mesure avec l'ampleur de ce flux. Or celui-ci implique des dépenses supplémentaires d'entretien, d'aménagement des abords... et des nuisances pour les résidents.

En fait, pour être favorables au développement local, une politique de valorisation du patrimoine ne saurait se limiter à la seule promotion des monuments les plus remarquables.

¹² J.L. Bonniol (2001) voit aussi, dans la mise en place de ce Conservatoire, un moyen, pour la majorité départementale, d'atténuer l'image gauchiste du Larzac en insistant sur la mémoire historique liée aux ordres militaires religieux.

L'action de tous les acteurs, condition de la valorisation du patrimoine en tant qu'écosystème

Le patrimoine du Larzac est particulièrement riche. Il comprend, bien sûr, les fortifications, châteaux, églises, et halles léguées par son histoire, fortement marquée par les ordres religieux qui, jusqu'à la révolution, en ont été les seigneurs. Mais, outre les monuments les plus importants construits par les Templiers et Hospitaliers, il existe un grand nombre de chapelles, fermes, bergeries, construites selon l'architecture caussenarde typique.

A cela, il convient d'ajouter le paysage très caractéristique des vastes espaces de cause, avec ses dolines cultivées, les lavognes destinées à abreuver les nombreux troupeaux de brebis laitières et une flore particulièrement riche. Quant au, désormais, célèbre viaduc de Millau, qui relie le Larzac au plateau du Lézou, il constitue un élément de patrimoine architectural moderne.

Le cas du Larzac est un bon exemple du fait, souligné par les analyses économiques du patrimoine (Greffé 2003), que ce dernier constitue un écosystème. Il y a interdépendance des divers types de patrimoines. En effet, la valeur d'un patrimoine précis, un monument par exemple, est liée à celle des autres qu'ils soient architecturaux ou paysagers. Leur utilisation et leur production sont interdépendantes. La qualité des services rendus par les uns renforce l'attractivité des autres et vice-versa.

Dès lors, l'action collective, en particulier celle des collectivités territoriales, est nécessaire pour faire converger les actions des divers acteurs. En ce sens, la création en 2005, à partir de celui existant à Saint Jean du Bruel, d'un office du tourisme au sein des 12 Communes de la Communauté de communes Larzac Templier, Causses et Vallées, apparaît comme un outil de coordination des actions, qu'il s'agisse de campagnes de promotion, d'optimisation des sites internet...

En effet, le patrimoine peut n'être qu'une source de rentes que les acteurs locaux se contentent d'extraire. Mais, il peut aussi être à la source de la production de services. Or, ce potentiel de services peut ne pas être mobilisé. Le regard de la société sur le patrimoine est donc décisif. Il s'agit de protéger des atouts historiques pour affirmer une identité collective et dégager des ressources pour le développement territorial.

La présence d'un patrimoine significatif comprend, en effet, des risques divers pour le développement local. Certains acteurs peuvent adopter un comportement de passager clandestin en bénéficiant de son existence sans contribuer à la production de services patrimoniaux. Les gains issus de ceux-ci peuvent être très inégalement répartis. Enfin, il convient de gérer une intensité différente dans l'optimum de demande du service patrimonial selon les acteurs. Ainsi, une augmentation de la fréquentation touristique, favorable aux hôteliers, peut détériorer un site.

Cet exemple invite à souligner qu'il convient de ne pas se polariser sur la seule dimension touristique de la valorisation du patrimoine. L'usage collectif du patrimoine ne doit pas être négligé, ce qui est trop souvent le cas en France. La population doit se l'approprier. En termes de développement, il convient donc de vérifier le lien de causalité entre investissement patrimonial et développement de la demande. Mais, le principal est de pouvoir contrôler le foncier et les prix pour que cette valorisation du patrimoine, attirant des touristes ou des excursionnistes, n'entrave pas l'installation ou le maintien de résidents permanents. C'est, en milieu rural, un risque d'autant plus grand que le pouvoir d'achat de ces derniers est moindre que celui des touristes ou résidents secondaires.

Il est donc essentiel que ne soient pas seulement envisagés les emplois directs générés par l'accueil des visiteurs, l'entretien des lieux, l'hôtellerie-restauration. Par leurs dépenses sur place, les touristes ou excursionnistes augmentent le revenu localement disponible. Par le jeu du multiplicateur, ils sont à l'origine de la création d'autres revenus sur le territoire. Mais,

il convient de noter que ce multiplicateur, très souvent surestimé, est très variable selon les études (de 1,15 à 9 !). Il y a en effet des fuites de revenus en dehors du territoire, qui sont d'autant plus grandes que celui-ci est plus petit. C'est le cas du Larzac, qui dépend, pour une bonne part de ses achats, des pôles urbains de Millau et Saint Affrique.

Dès lors, l'incitation à créer ou développer des activités en relation avec le patrimoine (métiers d'art, artisans, restaurateurs) devient essentielle. De même, il est décisif d'utiliser l'image positive du patrimoine pour augmenter la valeur des produits locaux et donc les revenus locaux. Un dernier effet du patrimoine est son l'impact sur l'image de marque du territoire, en terme de qualité de vie qui attire des résidents et des activités non patrimoniales.

IV) Limites et nécessité d'actions en direction des autres secteurs productifs.

Comme la majorité des zones rurales, l'économie du Larzac a longtemps reposé presque exclusivement sur l'activité des agriculteurs qui en a façonné les paysages. Cette place est désormais plus réduite, mais elle demeure décisive (1). Certes, les facilités de communication encouragent l'implantation d'acteurs industriels nouveaux sur des zones d'activité nouvellement créées (2). Mais, les initiatives de création ou de développement de biens et services liés au patrimoine semblent devoir être la clé du devenir du Larzac(3).

1) Les agriculteurs, des acteurs toujours décisifs

L'agriculture regroupe encore, en 1999, 22 % des actifs du Larzac. Cette importance est d'autant plus grande que les communes sont plus petites. Ainsi, le Canton de Cornus, qui ne comprend pas de commune de plus de 400 habitants comptait, à cette date, 48% d'actifs agricoles.

Dans l'ensemble, les exploitations sont de taille relativement importante et le nombre des GAEC est élevé. C'est une agriculture essentiellement centrée sur l'élevage, ovin en premier lieu, car historiquement orienté vers la production laitière pour Roquefort. Son devenir est donc très lié à celui de cette industrie agro-alimentaire à forte image de marque locale, comme en témoigne l'importance du tourisme industriel (visite des caves de Roquefort). En parallèle à cette production vedette, ont été développées d'autres fabrications fromagères permettant d'écouler une partie de la production de lait non utilisée pour l'appellation Roquefort. Certaines, comme le pérail, ont été diffusées à grande échelle à partir de spécialités anciennes mais de consommation locale. Elles ont conduit à la création de petites entreprises, coopératives ou familiales, qui, à l'exemple des « Bergers du Larzac », ont utilisé l'image de marque du plateau. Au total, les emplois liés au secteur agro-alimentaire représentent de l'ordre du tiers de l'ensemble des emplois.

Certes, l'aire de production du lait pour Roquefort (le rayon) dépasse largement le seul plateau du Larzac et le devenir de cette production, organisée d'une façon originale par une coopération entre industriels et producteurs de lait, échappe, pour une bonne part, comme l'ensemble des questions agricoles, aux acteurs locaux¹³. Mais, ceux-ci peuvent se saisir de cette image locale forte pour valoriser d'autres productions.

En toute hypothèse, il convient de suivre le devenir des exploitations existantes. Dans les années soixante, une phase de concentration a vu l'installation de jeunes agriculteurs, le plus souvent en GAEC, sur des exploitations de taille significative. Dans les années soixante-

¹³ . Ainsi, désormais, la « Société », qui réalise 70% de la production de Roquefort, est contrôlée par le premier groupe laitier français, dont le centre de décision est, bien sûr, extérieur au Sud Aveyron !

dix, le mouvement local de résistance des 103 exploitants touchés par l'extension du camp du Larzac ne peut se comprendre qu'en raison du dynamisme de ces jeunes agriculteurs, profondément marqués par le travail en profondeur de la JAC et du syndicalisme agricole. Avec le renouvellement des générations se pose la question de la pérennité de ces exploitations et de ce dynamisme économique et social.

C'est là un enjeu essentiel pour le devenir du Larzac. En effet, le maintien de l'élevage ovin laitier est important pour la conservation des paysages du causse. Les terres de parcours, naturellement entretenues par le pacage des brebis, sont en effet un élément essentiel de celui-ci et l'un de ses atouts pour un tourisme lié à l'attrait d'une nature vivante et entretenue.

Ces remarques invitent à souligner combien la conservation du patrimoine fait système. Le maintien d'une agriculture vivante permet de conserver un paysage qui est tout à la fois facteur d'attraction de randonneurs, d'amoureux de la flore si spécifique du Causse, et porteur d'une image de marque valorisable.

2) De nouveaux acteurs industriels

Le nombre d'entreprises artisanales a progressé, de 1993 à 2003, de plus de 8% alors qu'il a baissé de 3% sur l'ensemble de l'arrondissement de Millau (CCI, 2003). Quant aux emplois liés au secteur industriel, ils représentaient quelques 15 % de l'emploi total en 1999. De plus, la montée en puissance de la zone départementale d'activité, créée en bordure de l'A 75 à la Cavalerie, tend, depuis, à accroître cette part relative. La création récente, sur cette même commune, d'une zone artisanale, en coopération avec la CCI de Millau, ne fait que renforcer la tendance antérieure d'une concentration à la Cavalerie des activités de type industriel.

Une telle évolution est, a priori, favorable au moins à court terme, à la situation de l'emploi et à la croissance de l'économie de cette commune. Pour les communes voisines, il existe un risque, qui s'est déjà manifesté dans le passé, de délocalisation d'activités existantes qui cherchent ainsi à bénéficier des infrastructures de ces zones et de la plus grande proximité de l'A 75. A petite échelle, risque se dérouler un phénomène, bien connu en zones urbaines, de distinction entre zones de concentration des activités productives et zones résidentielles. La coopération entre les diverses communes concernées s'impose d'autant plus. Or, sur le Larzac aveyronnais, en dépit de son incontestable unité géographique, économique et sociale, deux communautés de commune distinctes ont été constituées en 2005 et 2006, essentiellement pour des raisons de mésentente entre responsables politiques locaux. Une telle évolution ne semble pas favorable à l'indispensable et étroite coordination des actions des décideurs politiques locaux.

De plus, l'expérience de nombreux autres territoires montre que des entreprises attirées par des taux d'imposition faibles, ce qui est la politique pratiquée par la commune de la Cavalerie, et d'éventuelles primes d'installation, peuvent se délocaliser au bout de quelques temps. La nature et les modalités de gestion de ces firmes est donc, à l'usage, un élément décisif pour le développement local durable. De ce point de vue, la situation diffère selon que le centre de décision de chaque établissement est implanté sur le territoire ou en dehors, que la nature de sa production concerne ou non un secteur très concurrentiel, que son implantation est fortement liée à des caractéristiques locales (marché local, position géographique, ressources locales...).

Sur tous ces points, les atouts du Larzac sont relativement limités. Le marché local est réduit du fait d'une très faible densité. La position, favorable, sur l'A 75 est concurrencée par l'atout comparable des communes également situées sur ce parcours. Les ressources locales en main-d'oeuvre ne sont ni abondantes, ni spécifiques. Les disponibilités en eau sont particulièrement limitées sur un plateau calcaire où, de plus, les risques de pollution sont

élevés du fait de la porosité des sols. Dès lors, qui plus est dans un contexte de délocalisation et de concurrence internationale exacerbée, l'avenir de ce territoire est à rechercher dans une autre direction.

3) L'innovation sur des services et produits liés au patrimoine, clé du développement

L'avenir d'un territoire repose sur la capacité des résidents à maximiser les atouts dont ils disposent. Dans le cas du Larzac, ils doivent éviter l'illusion que l'autoroute peut entraîner son développement, en quelque sorte automatiquement, grâce à l'implantation de nouvelles activités, à la tendance à l'augmentation de la population, au passage plus fréquent de touristes. Dans tous les cas, cette croissance quantitative potentielle implique des coûts d'accueil qui ne peuvent être amortis que si ces phénomènes sont durables et sources de revenus croissants sans, pour autant, engendrer des effets externes par trop négatifs, en particulier sur l'environnement.

Pour qu'il en soit ainsi, il convient que les acteurs locaux innovent en termes de services et de produits en renforçant les atouts du territoire, en premier lieu son image. Il est donc particulièrement important que le patrimoine existant, entendu au sens large, soit identifié et reconnu comme tel par la population. Si les collectivités territoriales ont un rôle à jouer en la matière, les acteurs décisifs sont les nombreuses associations à finalités sociales, culturelles et sportives¹⁴ qui, de fait, utilisent et valorisent ce patrimoine dans le cadre de leurs activités.

Bien identifié et reconnu par la population, ce patrimoine monumental et naturel peut être valorisé sous des formes diverses. Associés à l'image du Larzac, des produits agricoles ou artisanaux peuvent marquer leur spécificité et permettre le maintien ou l'installation d'unités de production dont les produits bénéficient ainsi d'un avantage comparatif. Pour faciliter ces installations, les communes, malgré la faiblesse de leurs moyens, s'efforcent de mettre des locaux à leur disposition.

L'augmentation des résidents, attirés par ce patrimoine typé, a un effet d'entraînement sur le développement des artisans du bâtiment et les services aux personnes qu'ils soient publics (cantines scolaires, portage de repas à domicile, agences postales...) ou privés (soins, activités culturelles...)

Le flux touristique important n'est positif pour le développement local que si se développent, en parallèle, des capacités d'hébergement et de restauration orientées vers des séjours de moyenne durée. Il s'agit, pour ce territoire au patrimoine riche mais fragile, d'attirer un certain type de touristes. En effet, il ne supporterait pas un tourisme de masse peu compatible, de plus, avec le maintien d'une vie locale propre. En ce sens des projets comme la création d'un complexe résidentiel et d'un golf sur la commune de l'Hospitalet, outre les risques qu'ils font courir à l'environnement, sont peu compatibles avec une telle approche du développement durable.

++++++

¹⁴ Pour les 12 communes constituant la Communauté de communes Larzac Templier Causse et Vallées, ces associations sont au nombre d'une cinquantaine.

Le Larzac aveyronnais s'est caractérisé, jusqu'en 2005, par une coopération entre communes réalisée grâce à des syndicats intercommunaux construits à l'échelle de chaque canton. Par ailleurs, le Parc régional des Grands Causses assure, pour l'essentiel, les compétences d'un Pays, mais pour l'ensemble du Sud Aveyron. Depuis l'année 2005, deux communautés de communes ont été constituées. L'une regroupe 12 communes, l'autre trois. L'unité économique, sociale et historique du Larzac aveyronnais et de ses vallées n'a pas pu se concrétiser dans ces nouveaux regroupements. L'origine de cette division est, essentiellement, à rechercher dans les rivalités entre responsables politiques locaux et dans la crainte de la commune qui bénéficie le plus de la création de l'A 75 de partager les ressources nouvelles, générées par celui-ci, avec des communes plus petites et moins bien situées, donc moins riches.

L'avenir seul dira l'impact que ces choix politiques locaux auront sur le devenir de ce territoire. Mais, il s'agit là d'un facteur a priori négatif pour le futur. En effet, deux structures administratives de très petite taille seront conduites à prendre séparément des décisions relatives aux politiques de développement, d'habitat, de promotion qui n'ont, a priori, aucune raison de coïncider. La probabilité est grande de gaspillage de ressources rares. De plus, vu les conditions d'émergence de ces deux entités, les risques de concurrence, pour ne pas dire d'affrontements larvés, sont réels.

Il sera, analytiquement, intéressant de voir si la force des liens associatifs, sociaux et économiques anciens qui lient ces différentes communes l'emportera sur les choix, a priori peu rationnels, faits par les responsables politiques locaux et entérinés par l'autorité de l'Etat, arbitre final entre eux. En effet, les exemples de développement local réussis montrent qu'ils reposent sur la coopération entre élus, entreprises et associations sur un territoire cohérent. Car la mobilisation coordonnée de l'ensemble de leurs ressources humaines est la clé de leur développement.

+++

Références

- Berthet T. (2002) « Le local vu de ma fenêtre » in Timoteo J., Vernières M. (ed.) **Dynamiques du Local** Céreq, Documents n°167, Septembre.
- Bonniol J.L (2005), « L'invention d'un territoire et sa confrontation aux limites administratives. Le cas des Grands Causses », **Pays, Terroirs, Territoires N°8**.
- Bonniol J.L (2001), « La fabrique du passé. Le larzac entre mémoire, histoire et patrimoine. Annales de la faculté de droit d'Aix en Provence.
- CCI de Millau (2003), **Données synthétiques**.
- Greffe X. (2003), **La valorisation économique du patrimoine**, La Documentation française.
- Gueguen K.(2004), **Le rôle des ressources humaines dans les dynamiques de développement des territoires ruraux. Essai de comparaison de deux territoires : le canton d'Aspet et le Larzac**. Rapport de stage, INRA- DESS Aménagement et développement transfrontaliers de la montagne - Université Toulouse III.
- INSEE (2003) , **Structuration de l'Espace Rural : une approche par les Bassins de Vie**, Etude pour la DATAR.
- Michun S. 2007, « Diversité des petites entreprises, réseaux et formation » Formation-Emploi (à paraître).
- SEGESA, (2003), **Les politiques de développement rural**. La Documentation française, Etude pour le Conseil national d'évaluation.
- Vernières M., (2002), « Du local au territoire », in Timoteo J., Vernières M. (ed.) **Dynamiques du Local**, Céreq, Documents n°167, Septembre.
- Vernières M. (2006) Inventaire économique et social, Communauté de communes

« Larzac templier, cause et vallées »

-